Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire
Willadingweg 74
3006 Berne

Zürich,

Cher Ambassadeur,

Le journaliste Merzoug Touati est en détention depuis décembre 2021. Son état de santé est très critique. Vous recevrez une copie de la lettre que j’ai écrite au Président à ce sujet. Merci pour vos connaissances.

Sincèrement

Monsieur le Président,

Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude quant à la dégradation de l'état de santé du journaliste algérien **Merzoug Touati**, qui observe une grève de la faim depuis le 29 mars pour protester contre ses conditions de détention et son transfert à la prison d'Al Aghouat, à 500 kilomètres de son lieu de résidence à Béjaïa, en Algérie. Il avait précédemment été incarcéré à la prison de Ghardaïa lors de ses procès en première instance et en appel. Il a été transféré dans la nouvelle prison le 16 février 2022 et placé dans une zone de transit surpeuplée prévue pour les nouveaux prisonniers qui sont supposés y rester seulement deux semaines en raison des règlementations liées au COVID-19. Cependant, Merzoug Touati a déjà passé plus d'un mois et demi dans cette zone de transit, ce qui met encore davantage sa santé en péril.

Le 9 avril 2022, sa famille lui a rendu visite en prison. Ils ont confié à Amnesty International qu'il avait perdu la moitié de son poids et était à peine capable de bouger. Il s'est plaint de douleurs à l'estomac et a demandé à sa famille de lui procurer des médicaments à l'extérieur de la prison, car l'administration pénitentiaire ne lui a pas prodigué les soins médicaux requis et continue d'ignorer sa grève de la faim.

La police à Ghardaïa a convoqué Merzoug Touati le 28 décembre 2021 sans mentionner aucun motif. Ils l'ont placé en garde à vue pendant une nuit avant de le transférer à la prison de Ghardaïa le 29 décembre. Le tribunal de première instance de Ghardaïa l'a condamné à un an de prison, sentence confirmée en appel, pour « outrage aux institutions publiques » et publication de « fausses nouvelles », au titre des articles 146 et 196 bis du Code pénal respectivement, après qu'il a publié sur Facebook un commentaire dénonçant les conditions de détention d'un militant détenu.

**À la lumière de ce qui précède, je vous demande d'annuler la sentence prononcée contre Merzoug Touati et de le libérer immédiatement et sans condition car il est emprisonné uniquement pour avoir exprimé son droit à la liberté d'expression. Dans l'attente de sa libération, je vous prie instamment de veiller à ce qu'il soit détenu dans des conditions respectant les normes internationales et à ce qu'il reçoive les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin, notamment pendant sa grève de la faim.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,